

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **VER LES CHARTRES**

NOTE DE PRESENTATION

L'EURE traverse, sur 3 km environ, la commune de VER LES CHARTRES située en aval de THIVARS et en amont de MORANCEZ et BARJOUVILLE.

Dans ce secteur amont du bassin de l'EURE, distant de 144 km de la Seine, la rivière ne reçoit qu'un affluent, le ruisseau d'Houdouenne, en aval du pont de la RD n° 127.

La vallée est caractérisée par la présence de 4 moulins.

Les zones cultivées sont rares, les prairies et les bois occupant la majeure partie de la vallée.

I - DESCRIPTION DE LA RIVIERE ET DE SON COMPORTEMENT HYDROLOGIQUE.

D'amont en aval, on rencontre successivement :

- le moulin de TACHAINVILLE,
- le bras dit "du Boisseau" en rive gauche, sur lequel on trouve le moulin du Boisseau,
- le moulin de la Fosse,
- le moulin de LOCHE,
- la RD n° 127 en remblai avec 3 ouvrages de décharge :
 - . le pont du Boisseau
 - . le pont à proximité de la station d'épuration,
 - . le pont principal sur l'EURE.
- la naissance du bras du Poulain, où se jette 350 m en aval le ruisseau d'Houdouenne,
- la confluence de l'EURE et du Boisseau,
- le moulin de Brûlé sur la commune de MORANCEZ.

La superficie totale du bassin versant de l'EURE à la station d'observations hydrologiques de LOCHE est de 568 km², à laquelle il faut rajouter les 77,5 km² du bassin versant du ruisseau d'Houdouenne.

Le régime hydraulique de l'EURE est caractéristique de celui d'une rivière de plaine à faible pente avec de faibles débits à l'étiage (inférieur à 600 litres par seconde) et des débits de crues importants (18 à 60 m³ par seconde).

II - DEFINITION DU CHAMP D'INONDATION.

Les débordements observés lors de la crue d'Avril 1986 sont importants, et affectent essentiellement des prairies et des bois. Pour la crue de fréquence décennale, type 1978, quelques zones en culture sont touchées.

L'extension de la zone inondable en crue centennale est relativement faible et ne touche que 3 moulins et 2 habitations. Par contre, le refoulement dans la vallée d'Houdouenne est important, mais le secteur inondable se limite à la zone marécageuse et boisée.

III - DETERMINATION DE LA LIGNE D'EAU EN CRUE CENTENNALE.

Les niveaux supposés des plus hautes eaux en crue centennale sont obtenus par extrapolation des niveaux observés lors des crues de Février 1978 et de Janvier 1966, en tenant compte des caractéristiques principales du lit majeur.

Les niveaux théoriques des plus hautes eaux en crue centennale varient de la cote 134,20 m à la cote 130,80 m NGF.

La ligne d'eau établie au droit de l'EURE a été obtenue sur toute la largeur du lit majeur.

IV) CONCLUSION : Le risque naturel doit être pris en considération.

A partir des lignes d'eaux le périmètre de la crue centennale a été reporté sur carte. (voir document graphique). Nous avons ensuite tracé les profils en travers à intervalles réguliers le long du cours de la rivière après vérification de certains points sur le terrain. Le résultat de nos calculs permet donc d'estimer la cote de plancher ou la cote de référence égale à la cote calculée pour la crue centennale + 0,20 m.

L'ensemble de ces cotes calculées sera rassemblé dans un tableau et constituera les conditions spéciales à respecter pour les constructions futures. Des prescriptions seront également formulées pour les cas de maisons avec sous-sol lors de la délivrance du permis de construire.